

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
04 13 31 39 17

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : Soutien aux associations d'anciens combattants - subventions de fonctionnement -
Exercice 2017: 3ème répartition.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Anciens Combattants, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La commission permanente a alloué en 2017 à diverses associations du territoire des subventions dans le cadre du dispositif « Soutien aux associations d'anciens combattants (fonctionnement) » pour un montant de 91 150 €

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation, suivant les tableaux joints au présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement formulées par diverses associations, au titre de l'année 2017.

Le montant des subventions à allouer s'élève à 14 850 €

Pour toute subvention supérieure à 23 000 €, une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet, sera établie préalablement au versement de l'aide départementale.

Au bénéfice de ce qui précède, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer les subventions figurant dans les tableaux ci-annexés, soit un montant global de 14 850 €;
- m'autoriser, pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou excède 23 000 €, à signer une convention de partenariat conforme à la convention type prévue à cet effet.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

